

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Port du masque obligatoire dans les transports et les établissements scolaires à partir du collège

À partir du lundi 25 mai, les collèges publics et privés (certains d'entre eux ont rouvert dès le lundi 18 mai) du département accueilleront à nouveau les collégiens, prioritairement les 6^{es} et les 5^{es}.

Les transports scolaires seront assurés dans la mesure du possible afin de permettre aux élèves de se rendre à l'école dans de bonnes conditions dès le 25 mai.

Les élèves devront respecter des règles sanitaires établies pour assurer leur sécurité. Dans chaque véhicule, la règle sera de rechercher le maximum d'éloignement.

Le port du masque sera obligatoire dans les transports ainsi que dans les établissements scolaires du second degré. Les conducteurs pourront refuser l'accès au véhicule aux personnes ne respectant pas l'obligation du port du masque.

Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche, en appelle une nouvelle fois à la responsabilité et au civisme de tous, c'est en respectant scrupuleusement les gestes barrière que nous pourrons vaincre le virus.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet/ Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 14 ou 04 75 66 50 07

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Internet : www.ardeche.gouv.fr

